

# CONSEIL MUNICIPAL DU 18 OCTOBRE 2021

## CULTURE & PATRIMONE

### CONVENTION TERRITORIALE DE DEVELOPPEMENT DE L'EDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE – AUTORISATION DE FAIRE LES DEMANDES DE SUBVENTIONS AU CONSEIL DEPARTEMENTAL ET DELEGATION DES DEMANDES DE SUBVENTIONS A THONON AGGLOMERATION AUPRES DE LA DRAC AUVERGNE-RHONE-ALPES

La convention territoriale de développement de l'éducation artistique et culturelle a été signée le 10 février 2020 pour trois années consécutives. Son action est déployée sur l'ensemble du territoire de l'agglomération.

Fortement engagée dans le soutien à la décentralisation culturelle sur son territoire, et parce qu'elle partage pleinement le bienfondé des objectifs susvisés, Thonon Agglomération a souhaité s'inscrire dans le développement de la dynamique engagée par la ville de Thonon-les-Bains dans une première convention 2016-2019 et répondre ainsi aux préconisations de la DRAC qui soutient prioritairement les projets portés à l'échelle territoriale d'un EPCI.

En effet, la Ville et l'agglomération sont convaincues que la culture est un facteur d'ouverture aux autres et à la diversité du monde, ainsi qu'un élément fédérateur contribuant au renforcement du lien social et du bien vivre ensemble. Dans cette perspective et sur la base de l'expérience passée, elles décident de se réunir pour la deuxième année consécutive autour d'une ambition forte : mobiliser les compétences, les moyens, les talents de chacun (institutions, bailleurs, associations et habitants) au service de l'accessibilité de la culture pour tous à l'échelle de leur territoire, tout particulièrement en direction de la jeunesse ainsi que des habitants des quartiers de la politique de la ville.

Les objectifs de la convention 2020-2022 sont les suivants :

- Coordonner les acteurs du territoire afin de favoriser le fonctionnement en réseau, les synergies et la transversalité en matière de politique globale d'accès à la culture,
- Poursuivre les politiques d'éducation artistique et culturelle engagées : Parcours Culturels Thononais, Orchestre à l'école,
- Impulser et accompagner l'émergence de projets partagés, en particulier avec le public jeune 12-25 ans et au sein des quartiers prioritaires.

Cette convention étant depuis 2020 pilotée par Thonon Agglomération, il lui appartient de faire les demandes de subventions pour l'ensemble des projets de l'agglomération subventionnés par la DRAC Auvergne-Rhône-Alpes et les autres financeurs publics, et notamment pour les dispositifs Thononais d'éducation artistique et culturelle de l'année scolaire 2021/2022 : Parcours Culturels Thononais, Orchestre à l'école.

Les signataires de cette convention sont : la Ville de Thonon-les-Bains, Thonon Agglomération, la DRAC Auvergne-Rhône-Alpes, le Conseil départemental de Haute-Savoie, la Direction des services départementaux de l'Education Nationale de Haute-Savoie et le Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes.

Par ailleurs, la Ville de Thonon souhaite solliciter à nouveau le soutien du Conseil départemental dans le cadre des Parcours Culturels Thononais 2021/2022.

Sur proposition de Madame WAINHOUSE, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, :

- d'autoriser Monsieur le Maire à déléguer à Thonon Agglomération les demandes de subventions auprès de la DRAC Auvergne-Rhône-Alpes au profit la Ville de Thonon-les-Bains ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à faire les demandes de subventions au Conseil départemental dans le cadre des Parcours Culturels Thononais.